



VEREINTE NATIONEN
Informationsdienst

For information — not an official document Zur Information — kein offizielles Dokument Pour information — document sans caractère officiel

RAPPORT ANNUEL DE L'OICS
Note d'information n° 5

Date de publication : 4 mars 1997

**LES FABRICANTS DE DROGUES ILLICITES DUREMENT FRAPPÉS PAR
LES CONTRÔLES DES PRODUITS CHIMIQUES**

En vertu d'une convention sur le contrôle des drogues adoptée en 1988, les parties à cet instrument sont tenues de surveiller étroitement les mouvements de certains produits chimiques industriels courants, qui sont essentiels pour la fabrication de drogues telles que l'héroïne, la cocaïne, l'"Ecstasy" et l'"Ice". Ces contrôles commencent à donner des résultats.

Selon le dernier rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), les trafiquants de drogues ont eu, l'an dernier, plus de difficultés que jamais à obtenir les substances chimiques dont ils ont besoin pour la fabrication clandestine de drogues illicites.

Les principales substances chimiques entrant dans la fabrication de drogues illicites sont placées sous contrôle en vertu de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. L'OICS suit l'application par les pays des dispositions pertinentes de cette convention. Ce faisant, il aide les gouvernements à identifier les transactions suspectes et à prendre les mesures qui s'imposent.

D'après l'Organe, cette évolution de la situation résulte directement du renforcement du système international de contrôle des précurseurs et des substances chimiques au titre de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

La législation qui permet aux autorités de réglementation locales et nationales d'exiger divers types de surveillance des mouvements intérieurs et internationaux des substances chimiques licites - et

l'échange d'informations au niveau international - est devenue l'arme secrète de la lutte menée au niveau mondial contre le trafic de drogues.

Les champs de pavot, de coca et de cannabis peuvent être impossibles à localiser et les contrebandiers difficiles à intercepter, mais les entreprises qui fabriquent des substances aussi essentielles à la fabrication de drogues que l'**anhydride acétique** ou l'**acétone**, aux multiples usages légitimes, doivent signaler toutes commandes intérieures ou internationales curieusement importantes ou inhabituelles aux gouvernements, qui communiquent ensuite l'information à l'Organe.

Les détournements ou les tentatives de détournement du commerce licite vers des laboratoires illicites doivent être signalés à l'OICS qui, l'année dernière, a été de plus en plus appelé à intervenir.

À de nombreuses reprises, les autorités de réglementation et les services de détection et de répression ont, avec l'aide de l'OICS, repéré des envois suspects et stoppé leur exportation ou fait surveiller les livraisons, ce qui a permis des saisies et quelques arrestations spectaculaires.

Lorsque l'on soupçonne qu'un envoi de substances chimiques est destiné à la fabrication de drogues illicites, cet envoi peut être saisi. Il peut aussi être décidé, en coopération avec les autorités de détection et de répression, de laisser faire, mais de surveiller la livraison afin d'arrêter les trafiquants et de fermer leur laboratoire illicite.

Une des sections du Rapport de l'OICS apporte une touche optimiste; il s'agit de celle qui fait état des mesures prises récemment par un nombre croissant de grands pays producteurs, exportateurs, importateurs et de transit pour empêcher le détournement des substances chimiques placées sous contrôle. De nombreux gouvernements vérifient aujourd'hui systématiquement la légitimité des envois comprenant des substances chimiques "surveillées". Ils échangent également des informations sur des cas suspects, particulièrement sur des envois stoppés, afin d'empêcher les trafiquants d'obtenir ailleurs les produits chimiques dont ils ont besoin.

Un échange rapide d'informations - souvent par le biais de l'OICS qui est une entité internationale impartiale - s'est révélé le moyen le plus efficace de prévenir le détournement de substances chimiques du commerce international.

Ainsi, l'an dernier, l'Organe a pu découvrir des itinéraires et des lieux de transbordement inconnus jusque-là pour les envois détournés d'**anhydride acétique**, substance chimique utilisée dans la transformation de la morphine en héroïne. Il a constaté que les mesures prises par les gouvernements pour appliquer la Convention de 1988 avaient permis de déceler des tentatives de détournement d'au moins 300 tonnes d'anhydride acétique - quantité suffisante pour fabriquer environ un milliard de doses d'héroïne au détail, soit presque 10 fois les quantités d'héroïne saisies signalées dans le monde en 1995.

Alertées par des circonstances suspectes, les autorités ont également pu arrêter l'exportation de presque 1 800 tonnes de substances chimiques employées dans le traitement illicite de la cocaïne, soit assez pour fabriquer plus de 100 tonnes de cette drogue. De nombreuses saisies ont été faites à l'occasion de mouvements intérieurs de produits chimiques, comme en Colombie, où ont été saisies d'importantes quantités de substances employées dans la fabrication de la cocaïne.

Le renforcement des contrôles sur l'**éphédrine** et la **pseudoéphédrine** dans le monde entier, ainsi que les succès remportés par les services de détection et de répression, en particulier au Mexique et aux États-Unis, ont permis d'empêcher le détournement de produits chimiques devant servir à la fabrication clandestine de drogues, mais les trafiquants ont trouvé d'autres moyens de fabriquer de la méthamphétamine.

La situation a évolué rapidement. La mise en place de contrôles plus stricts a permis d'empêcher le détournement d'au moins 250 tonnes d'éphédrine

ou de pseudoéphédrine rien qu'en Amérique du Nord. Cette quantité aurait permis aux trafiquants de fabriquer illicitement plus de 160 tonnes de méthamphétamine, soit une quinzaine de milliards de doses au détail.

D'importantes quantités de produits chimiques censément surveillés au titre de la Convention de 1988 continuent certes de tomber entre les mains de trafiquants qui les utilisent dans des laboratoires clandestins, mais les contrôles et les mesures de répression actuels ont considérablement réduit la

Principales substances chimiques "surveillées" :

Anhydride acétique (employé dans la transformation de la morphine en héroïne) : substance chimique fabriquée licitement dans le monde entier, ayant divers usages légitimes, notamment pour la fabrication de produits pharmaceutiques et de matières plastiques.

Acide chlorhydrique (employé pour la purification de la cocaïne et de la méthamphétamine) : acide fort qui est un ingrédient essentiel de nombreux composés de nettoyage industriel.

Acide sulfurique (employé pour la purification de la cocaïne et de la méthamphétamine) : acide fort; principal ingrédient du liquide des batteries de voiture et de nombreux composés de nettoyage ménager vendus en droguerie.

Acétone (employé dans la transformation de la cocaïne) : solvant courant utilisé pour nettoyer, par exemple, les pinceaux.

Méthyléthylcétone (utilisé dans la transformation de la cocaïne) : solvant utilisé dans la production d'adhésifs et d'encre, par exemple.

Ephédrine (substance de base ["précurseur"] de la méthamphétamine et de l'Ecstasy) : substance dérivée de l'éphédra, plante qui pousse à l'état sauvage dans de nombreuses régions du monde. L'éphédrine entre dans la composition de nombreux antitussifs.

Pseudoéphédrine (autre précurseur de la méthamphétamine et de l'Ecstasy) : substance largement utilisée dans les décongestifs des voies nasales, vendus sans ordonnance.

disponibilité de certaines substances et les opérations illicites de fabrication de drogues. En outre, les prix au marché noir de certains produits chimiques ont augmenté en conséquence.

Pour échapper au risque croissant de détection, les trafiquants ont de plus en plus recours à des méthodes de fabrication faisant appel à des substances de départ nouvelles ou soumises à des contrôles moins stricts. De nombreux produits chimiques placés sous contrôle en vertu des conventions sont actuellement remplacés, en particulier pour la transformation de la cocaïne et la fabrication de stimulants de type amphétamine.

De nouvelles méthodes et de nouveaux itinéraires pour le détournement des substances chimiques placées sous contrôle ont été découvertes l'an dernier. L'Organe indique, par exemple, que les trafiquants détournent désormais une grande partie

de l'anhydride acétique dont ils ont besoin pour fabriquer de l'héroïne en Asie du Sud-Ouest directement des anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale et de l'Inde ou en passant par ces pays.

L'Organe note par ailleurs que, malgré les notables succès remportés en 1996, le manque d'uniformité des mesures prises par beaucoup de pays continue de jouer en faveur des trafiquants. Les succès auraient pu être beaucoup plus nombreux si davantage de gouvernements avaient établi un cadre pour le contrôle des précurseurs et avaient pris des mesures afin de vérifier la légitimité des transactions portant sur les substances en question. L'Organe juge nécessaire de renforcer la coopération avec l'industrie pour avoir en permanence des renseignements sur le commerce licite et l'utilisation des substances chimiques placées sous contrôle afin de faciliter la détection des envois suspects.

Service de l'information de l'ONU, Vienne

Centre international de Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche)
téléphone : 43-1 21345-4666, fax : 21345-5899.

Le texte intégral du Rapport de l'OICS pourra être consulté
à compter du 4 mars 1997
sur l'Internet, page d'accueil de l'OICS : **INCB**
adresse : <http://www.undcp.org>